

**PREFECTURE**  
**DIRECTION DES MOYENS, D E LA LOGISTIQUE**  
**ET DES MUTUALISATIONS**  
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA FORMATION  
ET DE L'ACTION SOCIALE

**ARRÊTÉ**  
**modificatif portant désignation des représentants de l'administration et du personnel**  
**au sein de la commission administrative paritaire locale**  
**compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la**  
**région Centre-Val de Loire**

Le Préfet de la Région centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la légion d'Honneur  
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2014 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des corps des attachés d'administration et des directeurs de préfecture, des secrétaires administratifs et des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2010 modifié portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la région Centre ;
- Vu les résultats des élections organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la région Centre ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date des 5 février et 28 septembre 2015 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la région Centre- Val de Loire,
- Considérant le mouvement de représentants de l'administration et le changement de corps de représentants du personnel,
- Sur la proposition du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 septembre 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer en fonction dans la région Centre-Val de Loire, présidée par M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par M. Hervé JONATHAN, secrétaire général de la préfecture du Loiret :

### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

#### **REPRESENTANTS TITULAIRES**

M. Nacer MEDDAH  
Préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret

M. Hervé JONATHAN  
Secrétaire général de la préfecture du Loiret

M. Guillaume DOUHERET,  
secrétaire général adjoint – SGAMI Ouest

Mme Nathalie BASNIER,  
secrétaire générale de la préfecture du Loir et Cher

Mme Nathalie VALLEIX  
secrétaire générale de la préfecture de l'Indre

Mme Carole PUIG-CHEVRIER  
secrétaire générale de la préfecture d'Eure et Loir

M Frédéric ORELLE  
directeur de la stratégie budgétaire et de la mutualisation des moyens  
préfecture du Cher

M. Michel BOIDIN  
chef du service des ressources humaines et des moyens  
préfecture d'Indre et Loire

#### **REPRESENTANTS SUPPLÉANTS**

Mme Brigitte LEGONNIN  
directrice des ressources humaines  
SGAMI Ouest

Mme Catherine CASTELAIN  
directrice des ressources humaines et des moyens mutualisés – Préfecture du Loir et Cher

Mme Delphine BRICIER  
chef du bureau des ressources humaines  
préfecture de l'Indre

Mme Anne-Sophie VERNET  
directrice des moyens, de l'immobilier et de la logistique interministériels  
préfecture d'Eure et Loir

Mme Nicole MALOT  
chef du bureau des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale  
préfecture du Cher

Mme Céline BLANCHET  
chef du bureau des ressources humaines  
préfecture d'Indre et Loire

M.me Gaëlle HERVE  
chef du bureau des ressources humaines  
SGAMI Ouest

M. Philippe LAPOINTE  
directeur des moyens, de la logistique et des mutualisations – préfecture du Loiret

**Article 2 :** L'article 2 de l'arrêté du 28 septembre 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

**Article 2 :** Sont nommés, en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, en fonction dans la région Centre-Val de Loire :

### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

#### **REPRESENTANTS TITULAIRES**

#### **REPRESENTANTS SUPPLÉANTS**

#### **adjoints administratifs principaux de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer**

Annette VALY (FO)

Isabelle RESSAULT (FO)

Françoise PELLETIER (CFDT)

Isabelle COUBAT (CFDT)

#### **adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer**

Xavier BOURGEOIS (FO)

M. Florian REGAIRE (FO)

Jacques RANGELIAN (FO)

Stéphane COHON (FO)

#### **adjoints administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer**

Arnaud BRUNETEAU (FO)

Sylvie PREVOTEAUX (FO)

Frédéric TEMPLIER (SNAPATSI-SAPACMI)

Aurélie SOUSTRE( SNAPATSI-SAPACMI)

#### **adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer**

Fanny BERTHUREL (CFDT)

Cécile CHIVOT (CFDT)

Agnès DE CONINCK (SNAPATSI-SAPACMI)

FRATICELLI Julie (SNAPATSI- SAPACMI)

**Article 3 :** Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour une durée de quatre ans à compter du 4 décembre 2014.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 25 février 2016

Le préfet,

Signé : Nacer MEDDAH

**Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.**